



VOIRIE



TRAVAUX

## Compte-rendu du conseil municipal du 4 novembre 2009

### INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de Madame Jeannine FARACHAT, Monsieur Alonso DUARTÉ a été installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

### COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATIONS

#### ■ MARCHÉS PUBLICS

• **Construction d'un bâtiment semi-industrialisé au complexe sportif Jean-Marie-Bellime** destiné à devenir le local de la société de pétanque : entreprise Les Constructions Dassé.

• **Remise en fonctionnement du bâtiment de la salle de conférences au domaine de La Prade** : société Manpower en soutien ponctuel au personnel du service technique.

• **Élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces verts** au bénéfice des usagers atteints de handicaps physiques, sensoriels, cognitifs et/ou psychiques : agence CECIAA.

■ **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN** exercé sur l'immeuble situé au 75, avenue de la République au prix de 75 000 € pour permettre de réaliser une opération de logements sociaux.

### HABITAT

■ **ZAC MULTISITES : VENTE DE TERRAINS EPF-SMAF - OPHIS**  
Pour permettre à l'Ophis, bailleur social de la première tranche d'aménagement de la ZAC multisites, de réaliser la construction des logements sociaux envisagés, le conseil municipal a décidé de lui vendre les parcelles acquises par l'EPF-Smaf pour le compte de la commune au prix de 203 403,67 €.

L'EPF-Smaf remboursera ensuite à la commune les participations versées de 1997 à 2009, soit 41 777,61 € de capital et 4 957,81 € d'intérêts.

#### ■ ÉCHANGE DE TERRAINS

Lors du conseil du 26 février 2007, l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre de la ZAC multisites Habitat La Charvance/La Couchet, Les Quartières a été confiée à l'EPF-Smaf.

Lors des négociations, un des propriétaires a souhaité céder à l'amiable une partie de ses parcelles d'environ 576 m<sup>2</sup> en échange d'une partie d'une parcelle appartenant à la commune d'environ 565 m<sup>2</sup>. Les trois terrains sont classés au PLU en zone AU, avec un prix au m<sup>2</sup> identique, la partie de parcelle communale est située hors périmètre de la ZAC. La transaction pourra avoir lieu sans soulte. Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

### URBANISME

#### ■ MODIFICATION N° 3 DU PLU : APPROBATION

Elle porte sur la modification d'une partie de la zone AU dans le secteur de La Vaye en zones 1AUG\*, 2AUG\* et 3AUG\* et le règlement correspondant à chacune. Ce nouveau zonage permettra l'implantation de 108 nouveaux logements, avec du collectif, de l'intermédiaire et des maisons individuelles, mais également des équipements, commerces, services et activités compatibles avec l'habitat. Pour les zones 3AUG\* et 2AUG\*, un minimum de 30 % de logements locatifs sociaux est exigé. Le conseil municipal a approuvé la modification n° 3 telle qu'elle a été présentée à l'enquête publique en suivant l'avis favorable et la remarque du commissaire-enquêteur au sujet de la parcelle BA300 qui doit être rattachée à la zone 2AUG\*.



ILLUMINATIONS



JUMELAGE

### ■ DÉCLASSEMENT DE SENTIERS

• **Sentier et chemin du Colombier** : une partie du sentier et du chemin du Colombier est classée en zone 3AUG\*. Ce secteur est destiné à la construction de logements et d'équipements compatibles avec l'habitat. Le tracé actuel de chacune des parties du sentier et du chemin du Colombier ne sera pas conservé en l'état. Le conseil municipal s'est donc prononcé en faveur de leur déclassement du domaine public communal et de leur cession au profit de l'aménageur de cette zone 3AUG\* au prix fixé par le service des Domaines.

• **Allée des Peupliers** : le conseil municipal s'est prononcé pour le déclassement du domaine public communal de la partie extrême de l'Allée des Peupliers coupant les parcelles AT9-10 et la vente au propriétaire desdites parcelles.

### ■ CLASSEMENT DE VOIES DANS LE DOMAINE PUBLIC : ENQUÊTE

Les lotissements Les Myosotis, Chamberet et Les Terrasses de Bellemoure sont terminés depuis plusieurs années. Avant de se prononcer sur l'intégration dans le domaine public communal des voies de desserte de chacun d'eux : rue des Myosotis, impasse Chamberet, rue Lino-Ventura, le conseil municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les formalités en vue de réaliser une enquête publique.

### ■ DÉNOMINATION DE VOIES

Le conseil municipal a dénommé "allée du Domaine" et a décidé de la classer dans le domaine public de la Commune, l'allée perpendiculaire à la rue des Coutils qui permet l'accès au domaine de La Prade et portait le nom de "chemin d'accès EDF".

### TRAVAUX

#### ■ VOIRIE 2009 : AVENANT AU MARCHÉ

Le marché de travaux-grosses réparations de voirie, programme 2009, a été attribué à l'entreprise Eiffage Rhône-Alpes Auvergne pour un montant initial de 111 230,99 € T.T.C.

Le conseil municipal a donné son accord sur des aménagements du programme qui augmentent le montant précité de 7 976,50 € H.T., soit + 8,57 % et autorise Monsieur le Maire, après avis de la commission d'appels d'offres, à signer l'avenant n° 1 correspondant.

#### ■ TRAVAUX SIEG

##### • Éclairage public divers secteurs

Les travaux de remplacement de projecteurs devant la crèche, de reprise de câblages au complexe sportif Jean-Marie-Bellime et à l'intérieur de la salle de sports et de pose d'éclairage sur le terrain provisoire pour les gens du voyage confiés au SIEG le 15 avril 2008 sont estimés aujourd'hui à 16 000 € H.T.

Le conseil municipal a donné son accord sur la part de la commune qui reste à 40 %, soit 6 400 €.

##### • Illuminations 2009/2010

Le conseil municipal a donné son accord sur le projet à réaliser par le SIEG de vérifications des lampes et motifs installés pour les illuminations de fin d'année. Ceux en mauvais état sont remplacés par du matériel (led) de basse consommation énergétique. Le SIEG prend en charge 50 % du montant H.T. de la dépense plus la TVA, la commune participant, sous forme de fonds de concours, à 50 %. L'estimation des dépenses s'élève à 17 000 € H.T., la part de la commune est donc de 8 500 €.





ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART



INTERCOMMUNALITÉ

## PERSONNEL

Le conseil municipal a mis à jour le tableau des effectifs, a mis en place le dispositif d'heures supplémentaires pour les enseignants de l'école de musique, a pris acte que le taux d'emploi de personnes handicapées est de 9,01 % de l'effectif total, supérieur au seuil obligatoire de 6 % et du choix de l'auto-école ECF Vigier pour la formation au permis de conduire poids super-lourd pour un montant de 1 568 € avec un tiers de participation de l'agent.

## FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### ■ MISE À DISPOSITION D'IMMEUBLES PAR L'EPF-SMAF

Le conseil municipal a accepté la mise à disposition gratuite par l'EPF-Smaf de la propriété cadastrée AT 289, 368 et 371, située rue de Massaud, aux fins d'entreposer du matériel des services techniques, à charge pour la commune d'en assurer l'entretien courant et de souscrire un contrat d'assurance.

### ■ CONCESSIONS COLUMBARIUM

Afin de pouvoir gérer au mieux les concessions et continuer à satisfaire au droit de sépulture, le conseil municipal a décidé d'arrêter l'octroi de concessions de cases au columbarium par anticipation. Seule l'attribution des concessions faisant suite à un décès et donc à un besoin immédiat d'inhumation sera autorisée au columbarium.

### ■ ADHÉSION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DU CESU

Afin que la commune puisse encaisser le Chèque emploi service universel en règlement de prestation de garde d'enfants ou des services à la personne, le conseil municipal a décidé de s'affilier au centre de remboursement (CRCESU) moyennant une cotisation annuelle et des frais en fonction du montant des chèques, de la banque émettrice et du délai de remboursement choisi.

## ■ ACQUISITION ET DON D'ŒUVRES D'ART

Le conseil municipal a décidé d'acquérir un tableau de peinture à l'huile et acrylique intitulé *Le Vélo fleuri*, réalisé par Josiane Coulon (290 €) et accepté le don des œuvres suivantes :

- *Comme du textile* de Catherine Philippe M (65 €), composée de deux photographies intitulées *Faire tapisserie* et *Motif* ;
- un tableau de peinture à l'huile et acrylique intitulé *Guignéo* de Josiane Coulon (230 €).

## ■ DIVERS

Le conseil municipal a alloué l'indemnité de conseil au nouveau receveur au taux de 75 % et accordé les subventions suivantes : CCAS (50 000 €), Espaces et Courses (830 € avance sur 2010 pour *Les Coteaux de Cébazat*), comité de jumelage (600 € compte tenu des frais relatifs aux échanges prévus en octobre 2009, notamment avec la venue de la chorale du collège de Gerstetten), école primaire P.-et-M.-Curie (1 050 € projet de ski de fond).

## ■ BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES 2009

Le conseil municipal a adopté, par chapitre, les budgets supplémentaires 2009 de la commune qui s'équilibrent en section de fonctionnement à 887 022 € et d'investissement à 3 050 908 € et d'assainissement qui s'équilibrent en section d'exploitation à 13 846 € et d'investissement à 220 346 €.

## INTERCOMMUNALITÉ

### ■ SISPA VIVRE ENSEMBLE

Le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention entre le SISPA Vivre ensemble et la commune pour mise à disposition réciproque de personnel et de matériel en cas de besoin notamment pour le portage des repas à domicile.

### ■ CLERMONT COMMUNAUTÉ

Le conseil municipal a pris acte des rapports d'activités de Clermont Communauté sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et d'assainissement communautaire au titre de l'année 2008.